

26 FÉVRIER 2020

Notice annuelle 2019



wsp

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	3	Actions.....	15
Déclarations prospectives	3	Actions privilégiées.....	15
Données sectorielles et données du marché	4	Marché pour la négociation des titres	16
Structure de l'entreprise	5	Cours et volume des opérations.....	16
Nom, adresse et constitution	5	Administrateurs et dirigeants	16
Liens intersociétés	5	Conseil d'administration	16
Développement général de l'activité	6	Membres de la haute direction	18
Changements annoncés récemment.....	6	À propos du comité d'audit	19
Faits nouveaux en 2019	6	Composition du comité d'audit.....	19
Faits nouveaux en 2018	7	Formation et expérience pertinentes des membres du comité d'audit	19
Faits nouveaux en 2017	7	Politiques et procédures d'approbation préalable	19
Tableau des acquisitions	8	Honoraires pour les services d'auditeur externe	20
Description des activités	9	Interdictions d'opérations, faillites, amendes ou sanctions	20
Survol de la Société.....	9	Interdictions d'opérations ou faillites	20
Clients par secteur du marché	10	Amendes ou sanctions	21
Types de contrats et gestion de contrats	12	Conflits d'intérêts	21
Concurrence.....	13	Intérêt des dirigeants et d'autres personnes dans des opérations importantes	21
Recherche et développement	13	Poursuites et affaires réglementaires	21
Employés.....	13	Agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres	22
Santé et sécurité	13	Contrats importants	22
Développement durable.....	14	Intérêts des experts	22
Assurances	14	Renseignements supplémentaires	22
Facteurs de risque	14	Annexe A	24
Dividendes	14	Règles du comité d'audit.....	24
Dividendes déclarés	14		
Politique de dividende	15		
Régime de réinvestissement des dividendes.....	15		
Description de la structure du capital	15		

Introduction

Sauf indication contraire dans la présente notice annuelle, le terme « dollar » et les symboles « \$ » et « \$ CA » désignent le dollar canadien, le symbole « \$ US » désigne le dollar américain et le symbole « \$ NZ » désigne le dollar néo-zélandais.

Dans la présente notice annuelle, sauf indication à l'effet contraire ou à moins que le contexte n'exige une interprétation différente, « WSP », la « Société », « elle », « son », « sa », « ses », « nous », « notre », « nos » et d'autres termes semblables désignent Groupe WSP Global Inc. Si le contexte l'exige, ces termes désignent également les filiales, les sociétés affiliées et les prédécesseurs de WSP, collectivement ou individuellement.

Dans la présente notice annuelle, le terme « conseil » désigne le conseil d'administration de la Société. Les mots « actions » et « actionnaires » désignent respectivement les actions ordinaires et les actionnaires de la Société.

Sauf indication contraire, les renseignements présentés dans la présente notice annuelle sont arrêtés en date du 31 décembre 2019. La présente notice annuelle doit être lue en parallèle avec les renseignements présentés dans les états financiers audités et les notes connexes pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 et le rapport de gestion s'y rapportant.

Déclarations prospectives

En plus de communiquer des données historiques, la Société présente ou énonce dans la présente notice annuelle de l'information ou des déclarations qui ne se fondent pas sur des faits historiques ou actuels, et qui peuvent être considérées comme de l'information prospective ou des déclarations prospectives (collectivement, les « déclarations prospectives ») selon les lois canadiennes sur les valeurs mobilières. Ces déclarations prospectives ont trait à des événements ou des résultats futurs et reflètent les attentes de la direction de la Société (la « direction ») quant à la croissance, aux résultats d'exploitation, au rendement, aux perspectives d'affaires et aux débouchés de la Société ou aux tendances touchant son secteur industriel, entre autres sujets.

La présente notice annuelle peut contenir des déclarations prospectives. On reconnaît habituellement les déclarations prospectives à l'emploi de termes ou d'expressions comme « prévoir », « projeter », « anticiper », « croire », « estimer », « prédire », « potentiel », « continuer », ou d'autres termes semblables, éventuellement employés au futur ou au conditionnel ou à la forme négative. Ces déclarations prospectives traduisent les opinions actuelles de la direction et sont fondées sur certaines hypothèses et certains facteurs présentés dans la présente notice annuelle, hypothèses et facteurs qui, par leur nature, sont assujettis à des incertitudes et à des risques inhérents. Bien que la Société considère que ces hypothèses et ces facteurs sont raisonnables en fonction des renseignements disponibles au 26 février 2020, les événements ou les résultats pourraient différer considérablement des résultats, des prévisions ou des conclusions contenus dans les déclarations prospectives.

Les déclarations prospectives de la Société sont fondées sur des postulats que cette dernière considère comme étant raisonnables au 26 février 2020, comme des postulats à propos de la conjoncture économique et politique, l'état de l'économie mondiale et de l'économie dans les régions où la Société exerce des activités, l'état des marchés de capitaux et de crédit mondiaux et locaux et l'accès à ces marchés, les taux d'intérêt, les besoins en fonds de roulement, la perception des créances clients, l'obtention de nouveaux contrats par la Société, le type de contrats conclus par la Société, les marges anticipées relativement aux nouveaux contrats obtenus, l'utilisation de sa main-d'œuvre par la Société, la capacité de la Société d'attirer de nouveaux clients, la capacité de la Société de retenir ses clients, des changements dans l'exécution des contrats, la réalisation des projets, la concurrence, la capacité de la Société de réussir l'intégration des entreprises acquises, l'acquisition et l'intégration d'entreprises à l'avenir, la capacité de la Société à gérer la croissance, les facteurs externes qui touchent les activités internationales de la Société, l'état du carnet de commandes de la Société, les ententes de partenariats auxquelles participe ou participera la Société, les dépenses en immobilisations par les secteurs public et privé, les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants, les relations avec la direction, les professionnels clés et les autres employés de la Société, le maintien en vigueur d'assurances suffisantes, la gestion du risque environnemental et des risques en matière de santé et de sécurité, le caractère suffisant des systèmes d'information, de la technologie de communication et des autres éléments technologiques actuels et planifiés de la Société, la conformité aux lois et aux règlements, les poursuites judiciaires futures, le caractère adéquat des mécanismes internes de contrôle et de divulgation, le cadre réglementaire, la dépréciation du goodwill, la fluctuation des devises étrangères, les lois et les règlements en matière de fiscalité auxquels la Société est assujettie, et l'état de ses régimes d'avantages sociaux. La présente notice annuelle fait état d'autres postulats. Si ces

postulats ne s'avèrent pas justes, les résultats réels de la Société pourraient différer considérablement de ceux qui sont décrits de manière explicite ou implicite dans les déclarations prospectives.

Dans leur évaluation de ces déclarations prospectives, les investisseurs devraient spécifiquement prendre en compte divers facteurs de risque qui, s'ils se réalisent, pourraient faire en sorte que les résultats réels de la Société diffèrent sensiblement de ceux exprimés ou sous-entendus dans les déclarations prospectives. Ces facteurs de risque comprennent notamment, les risques suivants décrits plus en détail à la rubrique 20, « Facteurs de risque », du rapport de gestion annuel de la Société daté du 26 février 2020 (le « rapport de gestion ») : risque pour la santé, la sécurité et l'environnement, non-conformité aux lois et aux règlements, défaillance, interruption ou atteinte à la sécurité des systèmes, des réseaux et des données informatiques, activités internationales, concurrence dans le secteur, produits provenant de contrats avec des instances gouvernementales, croissance par voie d'acquisition, intégration et gestion des acquisitions, disponibilité et rétention de personnel professionnel qualifié, mécanismes de contrôle et divulgation, risque de poursuites, risques associés à des contrats pour services professionnels, risque lié à la réputation, conditions météorologiques extrêmes et impact de catastrophes naturelles ou autres, utilisation adéquate de la main-d'œuvre, arrêts de travail et conflits de travail, défis associés à la taille, partenariats, dépendance de la Société envers des fournisseurs et des sous-traitants, conjoncture économique, modifications de la réglementation, sensibilisation accrue face aux facteurs environnementaux, plafonds d'assurance, modifications du carnet de commandes, détérioration de la situation financière ou de la position nette de trésorerie, besoins en fonds de roulement, créances clients, hausse de l'endettement et mobilisation de capitaux, dépréciation du goodwill, exposition aux monnaies étrangères, impôts sur le résultat et obligations relatives à des régimes de retraite à prestations définies sous-financées, dilution potentielle, émission éventuelle d'actions privilégiées, risque liés aux énoncés prospectifs, de même que les autres risques dont il est fait mention dans les rapports que la Société dépose de temps à autre auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières ou d'autres documents que la Société rend publics, qui pourraient faire en sorte que les événements ou les résultats réels diffèrent sensiblement des résultats indiqués de manière explicite ou implicite dans les déclarations prospectives.

Les résultats et les événements réels pourraient différer sensiblement des attentes actuelles à cause des risques associés au secteur d'activités et à l'industrie de la Société de même qu'à l'économie mondiale et à cause des postulats avancés relativement à ces risques. De ce fait, rien ne garantit que les résultats réels seront conformes aux résultats décrits dans les déclarations prospectives. Sauf si la loi applicable l'exige, la Société n'a aucunement l'obligation de mettre à jour ou de réviser publiquement les déclarations prospectives présentées dans la présente notice annuelle ou ailleurs, en raison d'une nouvelle information ou d'événements futurs ou pour quelque autre motif que ce soit. Les déclarations prospectives contenues dans la présente notice annuelle décrivent les attentes de la Société en date de la présente notice annuelle, de sorte qu'elles sont susceptibles de changer après cette date. Les déclarations prospectives figurant dans la présente notice annuelle sont présentées entièrement sous réserve de la présente mise en garde. Les lecteurs ne doivent pas se fier indûment aux déclarations prospectives.

Données sectorielles et données du marché

Certains renseignements ou certaines déclarations que renferme la présente notice annuelle sont fondés sur la connaissance que possède la Société du secteur où elle évolue, ainsi que sur les estimations et les hypothèses qu'elle a élaborées en fonction de cette connaissance. La connaissance du secteur que possède la Société vient de son expérience et de son implication au sein du secteur.

Il est important de souligner que certaines des données sectorielles et des données du marché que renferme la présente notice annuelle sont fondées sur des publications sectorielles, des études de marché, des sources gouvernementales et d'autres sources de renseignements accessibles au public. Bien que la Société estime que ces renseignements sont fiables, ils n'ont pas fait l'objet d'une vérification indépendante et comportent un certain nombre d'hypothèses et de restrictions. De plus, toute projection, hypothèse ou estimation du rendement futur de la Société ou de son secteur d'activité sont nécessairement exposées à une grande incertitude et à des risques élevés en raison de divers facteurs, dont ceux décrits à la rubrique « Déclarations prospectives » de la présente notice annuelle. Ces facteurs et d'autres facteurs pourraient faire en sorte que les résultats diffèrent considérablement des résultats présentés dans les estimations faites par des tiers et par la Société.

Structure de l'entreprise

Nom, adresse et constitution

Groupe WSP Global Inc. est une société constituée sous le régime de la *Loi sur les sociétés par actions* (Québec) le 15 novembre 2013, prorogée sous le régime de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (la « LCSA ») le 1^{er} janvier 2014, à l'occasion de la réorganisation du groupe de sociétés WSP en structure d'entreprise mondiale opérée à la même date en vertu d'un plan d'arrangement approuvé par le tribunal conformément aux dispositions de la LCSA (l'« arrangement »). En raison de l'arrangement, Groupe WSP Global Inc. est devenue la société mère ultime du groupe de sociétés WSP.

Le siège de la Société est situé au 1600, boulevard René-Lévesque Ouest, 11^e étage, Montréal (Québec) H3H 1P9.

Liens intersociétés

Le tableau ci-dessous énumère les principales filiales de la Société au 31 décembre 2019, le pourcentage de votes attachés à l'ensemble des titres avec droit de vote de chacune de ces filiales détenues en propriété véritable ou contrôlées, directement ou indirectement, par la Société et l'autorité législative sous le régime de laquelle la filiale est constituée. La Société a d'autres filiales, mais les actifs et les revenus de ces filiales n'excédaient pas 10 %, individuellement, et 20 %, collectivement, des actifs ou des revenus consolidés de la Société au 31 décembre 2019 et pour l'exercice clos à cette date.

Filiales	Pourcentage de titres avec droit de vote détenus	Autorité législative de constitution
Berger Group Holdings, Inc.	100 %	Delaware
Ecology and Environment Inc.	100 %	New York
Leach Wallace Associates Inc.	100 %	Maryland
Lievense Holding B.V.	100 %	Pays-Bas
Louis Berger Aircraft Services, Inc.	100 %	Delaware
Louis Berger (Canada) Limited	100 %	Nouvelle-Écosse
Louis Berger Services, Inc.	100 %	Delaware
Louis Berger U.S., Inc.	100 %	New York
Mouchel Limited	100 %	Angleterre
Mouchel Middle East Ltd	100 %	Hong Kong
Orbicon A/S	100 %	Danemark
Parsons Brinckerhoff Holdings Inc.	100 %	Delaware
The Louis Berger Group Inc.	100 %	New Jersey
WSP Ambiental S.A.	100 %	Chili
WSP Asia (Holdings) Limited	100 %	Hong Kong
WSP (Asia) Limited	100 %	Hong Kong
WSP Australia Pty Limited	100 %	Australie
WSP Canada Group Limited	100 %	Ontario
WSP Canada Inc.	100 %	Canada
WSP Colombia S.A.S.	100 %	Colombie
WSP Consultancy Pte. Ltd.	100 %	Singapour
WSP Deutschland AG	100 %	Allemagne
WSP Europe AB	100 %	Suède
WSP Finland Oy	100 %	Finlande

WSP France SAS	100 %	France
WSP Group Africa Pty Ltd.	100 %	Afrique du Sud
WSP Group Limited	100 %	Angleterre
WSP Hong Kong Limited	100 %	Hong Kong
WSP International LLC	100 %	Delaware
WSP Michigan Inc.	100 %	Michigan
WSP Middle East Ltd.	100 %	Jersey
WSP New Zealand Limited	100 %	Nouvelle-Zélande
WSP Norge AS	100 %	Norvège
WSP Sverige AB	100 %	Suède
WSP UK Limited	100 %	Angleterre
WSP USA Buildings Inc.	100 %	New York
WSP USA Inc.	100 %	New York
WSP USA Services Inc.	100 %	Delaware

En plus de ses principales filiales, la Société possède un certain nombre d'autres filiales qui desservent des marchés spécifiques, servent de sociétés de portefeuille ou sont utilisées à d'autres fins.

Développement général de l'activité

Les faits saillants du développement des activités de la Société au cours des trois derniers exercices sont relatés ci-dessous.

Changements annoncés récemment

Le 3 janvier 2020, WSP a réalisé l'acquisition de LT Environmental, Inc.

Le 13 janvier 2020, Marie-Claude Dumas s'est jointe à la Société à titre de directrice mondiale, Projets et programmes majeurs, et de dirigeante de marché, Québec, ainsi qu'à l'équipe de leadership mondial de WSP.

Le 31 janvier 2020, WSP a conclu une modification à sa convention de crédit (au sens ci-après) afin d'y inclure, notamment, la prolongation d'un an de la durée de la facilité de crédit renouvelable disponible au titre de celle-ci, pour la porter au 31 décembre 2023, et des modalités de financement qui réduisent ou qui augmentent les coûts d'emprunt sur la facilité de prêt en fonction de l'atteinte, ou non, des objectifs en matière de développement durable.

Faits nouveaux en 2019

ACQUISITIONS

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, WSP a réalisé huit acquisitions : La Société d'études et de projets internationaux de génie civil SAS (Sepia); Todt, Gmür + Partner AG; Indigo Planning Limited; Leach Wallace Associates Inc.; Orbicon A/S; Lievense Holding B.V.; Elton Consulting Group Pty Ltd et Ecology and Environment Inc. La contrepartie totale de ces opérations s'est élevée à environ 254,8 millions de dollars.

CONSEIL D'ADMINISTRATION ET ÉQUIPE DE GESTION

Le 9 janvier 2019, WSP a annoncé la nomination de Ryan Brain au poste de président et chef de la direction de WSP au Canada, de Ivy Hoi Yan Kong au poste de directrice générale de WSP en Asie et d'André-Martin Bouchard au poste de directeur mondial, Environnement et Ressources. Le 14 mars 2019, WSP a annoncé la nomination d'Alain Michaud au poste de vice-président principal, Performance opérationnelle et initiatives stratégiques. Le 19 avril 2019, Steeve Robitaille, chef des affaires juridiques et vice-président exécutif fusions et acquisitions et secrétaire de la Société, a quitté la Société.

À l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société tenue le 15 mai 2019, Paul Raymond a été élu au conseil. M. Raymond a également été nommé à titre de membre du comité d'audit.

Le 6 juin 2019, WSP a annoncé la nomination de Philippe Fortier au poste de chef des affaires juridiques et secrétaire de la Société, avec prise d'effet en juillet 2019.

Le 23 septembre 2019, WSP a annoncé la nomination de Lewis P. Cornell au poste de président et chef de la direction de WSP aux États-Unis, avec prise d'effet le 15 octobre 2019. La Société a également annoncé que Greg Kelly, qui avait récemment été nommé au poste de directeur mondial, Projets et programmes majeurs, quittait la Société pour relever de nouveaux défis.

Le 5 novembre 2019, WSP a annoncé que Bruno Roy quitterait WSP à la fin mars 2020 et que Alain Michaud, qui occupe actuellement le poste de vice-président principal, Performance opérationnelle et initiatives stratégiques, occupera le poste de chef de la direction financière.

Faits nouveaux en 2018

ACQUISITIONS

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, WSP a réalisé quatre acquisitions : UnionConsult Gruppen AS; Kontigo AB; Irwinconsult Pty Ltd et Berger Group Holdings, Inc. (« Louis Berger »). La contrepartie totale de ces transactions était d'environ 636,4 millions de dollars. Voir la rubrique « Tableau des acquisitions » pour plus de renseignements. L'acquisition de Louis Berger est présentée plus en détail ci-après.

Acquisition de Louis Berger

Le 30 juillet 2018, la Société a conclu une entente en vue d'acquérir Berger Group Holdings, Inc., la société mère du groupe de sociétés qui exercent leurs activités sous le nom de Louis Berger, une société internationale de services professionnels dont le siège est situé aux États-Unis, principalement active dans les secteurs du transport et de l'infrastructure, de l'environnement et de l'eau, ainsi que dans le domaine de la préparation de plans directeurs, moyennant un prix d'achat total de 400 millions de dollars américains, payé en espèces. L'acquisition de Louis Berger a été consommée le 18 décembre 2018.

FACILITÉS DE CRÉDIT

La convention de crédit (voir la rubrique « Changements annoncés récemment – Faits nouveaux en 2017 – Facilités de crédit ») a été modifiée le 12 octobre 2018. Le seul prêt à terme alors en cours en vertu de la convention de crédit, de 200 millions de dollars américains et exigible le 31 octobre 2018, a été reconduit au 31 décembre 2018 et la facilité de crédit renouvelable disponible en vertu de la convention de crédit (voir la rubrique « Changements annoncés récemment – Faits nouveaux en 2017 – Facilités de crédit ») a été prolongée d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2022. Par la suite et en lien avec l'acquisition de Louis Berger le 18 décembre 2018, le prêt à terme a été reconduit au 18 décembre 2020. Toujours en lien avec l'acquisition de Louis Berger, la Société a obtenu deux autres prêts à terme, de 200 millions de dollars américains chacun, qui viendront respectivement à échéance le 18 décembre 2021 et le 18 décembre 2022. Voir la note 15 des états financiers consolidés audités de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 pour plus de renseignements.

CONSEIL D'ADMINISTRATION ET ÉQUIPE DE DIRECTION

Le 3 octobre 2018, la Société a annoncé que Pierre Fitzgibbon se retirait du conseil d'administration par suite de son élection à l'Assemblée nationale du Québec. M. Fitzgibbon était membre du conseil d'administration depuis le 19 mai 2016. Pierre Shoirv a été nommé membre intérimaire du comité d'audit et Christopher Cole a été nommé président intérimaire du comité de gouvernance, d'éthique et de rémunération, dans les deux cas le 3 octobre 2018. Le 11 décembre 2018, la Société a annoncé l'entrée en fonction de Linda Smith-Galipeau comme administratrice et présidente du comité de gouvernance, d'éthique et de rémunération le 1^{er} janvier 2019. Il a aussi été annoncé à cette date que Josée Perrault quittait le conseil d'administration et le comité de gouvernance, d'éthique et de rémunération le 31 décembre 2018. M^{me} Perrault était membre du conseil d'administration depuis le 1^{er} janvier 2014. Hugo Blasutta, président et chef de la direction de WSP au Canada, a quitté la Société le 31 décembre 2018.

Faits nouveaux en 2017

ACQUISITIONS

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, WSP a réalisé dix acquisitions : ISS Proko Oy; Opus International Consultants Limited (« Opus »); Traftix Oy; Consultoria Colombiana S.A.; Leggette, Brashears and Graham, Inc.; Willoughby Engineering LLC; le groupe Poch; Wirthensohn AG; Yarmuth Radoff Green LLC et ProVAb Invest AB. La contrepartie totale de ces

opérations s'est élevée à approximativement 358 millions de dollars. Voir la rubrique « Tableau des acquisitions » pour obtenir plus de renseignements. L'acquisition d'Opus est plus amplement décrite ci-après.

Acquisition d'Opus

Le 4 décembre 2017, WSP a acquis 95,2 % du capital-actions émis d'Opus, société de services-conseils en ingénierie de 3 000 employés active principalement en Nouvelle-Zélande et présente en Australie, au Canada et au Royaume-Uni. Le prix d'achat de 283,9 millions de dollars néo-zélandais (262,5 millions de dollars canadiens) a été payé en espèces aux termes de l'offre publique d'achat au prix de 1,92 \$ NZ l'action présentée par WSP le 1^{er} septembre 2017. Le 10 janvier 2018, les actions restantes d'Opus ont été achetées à l'occasion d'une acquisition forcée par WSP et Opus a été radiée de la cote principale de la Bourse de Nouvelle-Zélande.

FACILITÉS DE CRÉDIT

Le 15 septembre 2017, dans le cadre de l'acquisition d'Opus et à la demande de la Société, la facilité de crédit renouvelable (la « facilité de crédit renouvelable ») disponible aux termes de la convention régissant les facilités de crédit de la Société (la « convention de crédit ») a été augmentée de 200 millions de dollars américains, ce qui l'a portée à 1 200 millions de dollars américains, en vertu d'une clause accordéon. La date d'échéance de la facilité de crédit renouvelable a été d'un reportée d'un an, soit au 31 décembre 2021.

La deuxième tranche de la facilité de crédit aux termes de la convention de crédit d'un capital maximum de 100 millions de dollars américains est arrivée à échéance le 31 octobre 2017 et a été remboursée en totalité.

CONSEIL D'ADMINISTRATION ET ÉQUIPE DE GESTION

À l'assemblée annuelle des actionnaires de la Société tenue le 10 mai 2017, Louis-Philippe Carrière a été élu au conseil et est devenu président du comité d'audit. Richard Bélanger, qui était administrateur de la Société depuis 2007, n'a pas demandé de renouvellement de son mandat à cette assemblée; son mandat comme administrateur a donc pris fin à cette date.

Le 1^{er} mai 2017, Steeve Robitaille a été nommé chef des affaires juridiques et vice-président exécutif, Fusions et acquisitions et secrétaire.

Tableau des acquisitions

(pour les trois derniers exercices clos le 31 décembre 2019)

Entreprise	Nombre approximatif d'employés à la clôture	Spécialité	Emplacements principaux
2019			
La Société d'études et de projets internationaux de génie civil SAS	15	Génie civil et géotechnique	France
Todt, Gmür + Partner AG	25	Bâtiments	Suisse
Indigo Planning Limited	80	Conseils en planification	Royaume-Uni
Leach Wallace Associates Inc.	130	Mécanique, électricité et plomberie, services d'ingénierie	États-Unis
Orbicon A/S	500	Environnement	Danemark, Suède, Groenland
Lievensse Holding B.V.	350	Bâtiments, environnement, énergie, infrastructure et eau	Pays-Bas
Elton Consulting Group Pty Ltd	115	Services-conseils	Australie
Ecology and Environment Inc.	775	Environnement	États-Unis, Pérou, Brésil, Chili

Entreprise	Nombre approximatif d'employés à la clôture	Spécialité	Emplacements principaux
2018			
UnionConsult Gruppen AS	160	Mécanique, électricité et plomberie, bâtiments et architecture.	Norvège
Kontigo AB	25	Conseil en développement de projets	Suède
Irwinconsult Pty Ltd	210	Bâtiments	Australie
Berger Group Holdings, Inc.	5 000	Transport et infrastructure, environnement et eau, planification d'ensemble	Mondial
2017			
ISS Proko Oy	135	Gestion de projets et de construction, évaluation et inspection	Finlande
Opus International Consultants Limited	3 000	Infrastructures (transport et eau), bâtiments et gestion d'actifs	Nouvelle-Zélande, Australie, Royaume-Uni, Canada
Trafix Oy	40	Planification et gestion du trafic et du transport	Finlande
Consultoria Colombiana S.A.	1 000	Électricité et énergie, transport, pétrole et gaz, environnement et gestion de projets	Colombie, Pérou, Chili, Panama, Mexique
Leggette, Brashears and Graham, Inc.	150	Services en ingénierie environnementale et en eaux souterraines	États-Unis
Willoughby Engineering LLC	10	Rendement des bâtiments, mécanique, électricité et plomberie	États-Unis
Groupe Poch	730	Génie, services environnementaux et gestion de projets et de construction	Chili, Pérou, Colombie, Mexique
Wirthensohn AG	25	Bâtiments	Suisse
Yarmuth Radoff Green LLC	23	Services-conseils en durabilité	États-Unis
ProVAb Invest AB	27	Procédés de nettoyage des eaux et des eaux usées	Suède

Description des activités

Survol de la Société

En tant que firme mondiale de premier plan en services professionnels, WSP fournit une expertise technique ainsi que des services-conseils stratégiques à de nombreux clients des domaines du transport et des infrastructures, des immobilisations et du bâtiment, de l'environnement, de l'énergie, des ressources et des industries, en plus d'offrir des services consultatifs stratégiques. Ingénieurs, conseillers, techniciens, scientifiques, architectes, urbanistes, spécialistes environnementaux et arpenteurs-géomètres comptent parmi les experts de WSP, qui regroupent également des professionnels en conception et en gestion de programme et de travaux. Grâce à près de 50 000 employés talentueux œuvrant dans le monde, WSP bénéficie

d'un positionnement favorable pour réaliser des projets de grande qualité et durables, peu importe où ses clients ont besoin d'elle.

Le modèle d'affaires de la Société est centré sur le maintien d'une position de chef de file dans chaque région et chaque marché où elle évolue, grâce à un engagement solide envers les collectivités et les clients locaux et nationaux, et à la prise en compte de leurs besoins. WSP offre une variété de services tout au long de l'exécution du projet, soit de la phase des études initiales de planification et de développement jusqu'aux phases de gestion, de conception, de gestion de la construction, de mise en service et d'entretien du projet ou du programme.

Un tel modèle d'affaires se traduit par l'implantation de bureaux régionaux offrant une gamme complète de services à toutes les étapes de l'exécution d'un projet. Sur le plan fonctionnel, les leaders des divers segments de marché travaillent en collaboration avec les leaders régionaux au développement et à la coordination des marchés desservis, jumelant les connaissances et les relations locales à une expertise reconnue à l'échelle nationale. La Société a développé une approche d'équipe multidisciplinaire dans le cadre de laquelle les employés travaillent en étroite collaboration avec les clients à l'élaboration de solutions qui respectent les échéanciers et les budgets établis.

La Société croit avoir des capacités et des compétences assez vastes pour transformer la vision de ses clients en réalité durable, tant d'un point de vue commercial, technique et social qu'environnemental.

Les secteurs opérationnels de la Société sont le Canada, les Amériques (États-Unis et Amérique latine), l'EMOIA (Europe, Moyen-Orient, Inde et Afrique) et l'APAC (Asie-Pacifique, comprenant principalement l'Asie, l'Australie et la Nouvelle-Zélande).

Le tableau ci-dessous présente les changements des produits des activités ordinaires d'un exercice à l'autre, au total et par secteur, au cours des exercices 2019 et 2018 :

	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
Canada	1 268 600 000 \$	1 263 400 000 \$
Amériques (États-Unis et Amérique latine)	3 433 700 000 \$	2 752 600 000 \$
EMOIA (Europe, Moyen-Orient, Inde et Afrique)	2 929 100 000 \$	2 683 800 000 \$
APAC (Asie-Pacifique – principalement l'Asie, l'Australie et la Nouvelle-Zélande)	1 284 700 000 \$	1 208 300 000 \$
Total	8 916 100 000 \$	7 908 100 000 \$

Clients par secteur du marché

Les secteurs du marché dans lesquels la Société exerce ses activités sont décrits ci-dessous.

- **Transport et infrastructures** : Les experts de la Société conseillent, planifient, conçoivent et gèrent des projets d'infrastructures ferroviaires, maritimes et urbaines ainsi que des projets d'infrastructures d'aviation, d'autoroutes, de ponts, de tunnels et d'eau. Des clients des secteurs publics et privés, des entrepreneurs en construction ainsi que d'autres partenaires de tous les coins du globe font appel à l'expertise de WSP pour élaborer des stratégies de transport et d'infrastructures à moyen et à long terme, ainsi que pour les guider et les appuyer pendant tout le cycle de vie d'une vaste gamme de projets. WSP tire une grande fierté de sa capacité à résoudre les problèmes les plus complexes de ses clients, à qui elle propose des solutions complètes, innovatrices et à valeur ajoutée afin de leur permettre d'atteindre les résultats souhaités. WSP offre une gamme complète de services locaux tout en possédant une longue feuille de route jalonnée de projets couronnés de succès à l'échelle internationale. De plus, WSP aide ses clients à relever les défis et à faire face aux nouveaux enjeux de mobilité, d'adaptation et de financement des infrastructures.
- **Bâtiments** : WSP est l'un des principaux fournisseurs mondiaux de services de gestion et de services-conseils, avec des antécédents éprouvés lorsqu'il s'agit de réaliser des bâtiments de la plus grande qualité qui soit. La Société participe à chacune des phases du cycle de vie d'un projet, depuis l'analyse de cas jusqu'à la conception et la

construction, en passant par la gestion de l'actif et de la remise en état. La Société dispose d'équipes d'experts techniques dans le monde entier qui fournissent des services d'ingénierie et des services-conseils allant des stratégies de décarbonisation et de la conception de bâtiments SMART à l'ingénierie structurelle et mécanique, électrique et de plomberie (MEP). L'expertise de la Société permet à ses clients de maximiser le résultat de leurs projets dans des secteurs allant des tours d'habitation aux soins de santé, des stades aux gares et des secteurs commerciaux aux secteurs culturels.

- **Environnement** : La Société compte des spécialistes qui travaillent avec des entreprises et des gouvernements et les conseillent sur tous les principaux aspects du volet environnement. Ces experts offrent un large éventail de services relatifs à l'air, au sol, à l'eau et à la santé. Ils conseillent et travaillent avec des clients sur une multitude de questions environnementales autant au chapitre de l'audit, de l'obtention de permis et d'autorisations et de la conformité réglementaire, que de la manipulation et de l'élimination de matières dangereuses, de la remise en état de terrains, de l'évaluation des incidences environnementales et sociales et de la santé et la sécurité des employés. La réputation de WSP repose sur l'aide qu'elle prodigue à ses clients partout dans le monde afin d'atténuer le risque, de gérer et de réduire les incidences environnementales et de maximiser les occasions relatives au développement durable, aux changements climatiques, à l'utilisation d'énergie et à l'environnement.
- **Ressources** : La Société possède l'envergure et l'expertise nécessaires pour soutenir tous ses clients mondiaux du secteur des ressources. Dans le secteur minier, les experts de WSP travaillent avec les clients tout au long du cycle de vie du projet, depuis la réalisation d'études conceptuelles et de faisabilité jusqu'à composer avec les problèmes d'acceptation sociale, et depuis les études techniques détaillées et les services d'ingénierie, d'approvisionnement, de construction et de gestion de projets jusqu'à la fermeture d'un site et sa restauration. L'expertise de WSP s'étend jusqu'à la modélisation des ressources et des réserves, aux essais métallurgiques, à la conception géotechnique et minière ainsi qu'à l'ingénierie détaillée pour l'infrastructure minière. Dans le secteur pétrolier et gazier, WSP aide ses clients à relever quelques-uns des défis les plus exigeants auxquels ils font face du point de vue technique autant que logistique. Les experts de la Société offrent des conseils sur la façon de planifier, de concevoir et de soutenir le développement de pipelines et de réseaux gaziers, ainsi que sur la manière d'assurer l'intégrité de leurs biens essentiels et d'obtenir les permis et consentements requis.
- **Énergie** : La Société offre à ses clients du secteur de l'énergie des solutions complètes pour tous les aspects de leurs projets, qu'il s'agisse de centrales énergétiques de grande envergure, d'installations plus petites sur le site même ou de programmes de mise aux normes et d'efficacité. Elle les aide ainsi à réduire leur consommation d'énergie tout en leur proposant des solutions pour bâtir un avenir durable. Les experts de WSP peuvent fournir des conseils et collaborer à tous les stades d'un projet, depuis les études de pré-faisabilité jusqu'à la conception, en passant par l'exploitation, l'entretien et le déclassement. Ils offrent des services de soutien de gestion opérationnelle à long terme dès les premières études de faisabilité, donnent des conseils sur divers aspects de nature technique, financière et environnementale d'un projet, jusqu'à la conception technique et les simulations énergétiques.
- **Industrie** : La Société travaille dans presque tous les secteurs d'activité, notamment ceux des aliments et des boissons, de la pharmaceutique et de la biotechnologie, de l'automobile et des produits chimiques. Les experts de WSP offrent une combinaison hors pair de compétences grâce à leur connaissance approfondie des processus industriels et de production d'énergie, ainsi que l'expertise en ingénierie requise pour assurer la planification, la conception, la construction et l'exploitation d'une nouvelle usine, ou pour automatiser l'équipement d'installations industrielles existantes. Ils offrent une vaste gamme de services de consultation et d'ingénierie dans de nombreux champs d'activité couvrant toutes les étapes d'un projet, soit les études stratégiques, la conception et l'analyse de la productivité, jusqu'à jouer le rôle d'ingénieur auprès d'un propriétaire pour chacune des étapes d'un contrat de services d'ingénierie, d'approvisionnement, de construction et de gestion de projets.

En plus de ces secteurs, la Société offre les services-conseils stratégiques hautement spécialisés listés ci-dessous :

- **Services de planification et services-conseils** : La Société aide ses clients à prendre des décisions éclairées à toutes les étapes du cycle de vie d'un projet, en prenant en considération les changements économiques et environnementaux, les facteurs sociaux, les priorités des gouvernements ainsi que des technologies émergentes. Afin de demeurer concurrentielles et de gérer et d'aménager efficacement leurs infrastructures et leurs biens immobiliers, les organisations du secteur public et du secteur privé cherchent à avoir accès à des données plus précises et aux « leçons apprises » d'experts qui contribuent à mener les clients au succès partout dans le monde.

En plus de son expertise à l'échelle locale, la Société offre des modèles de référence internationaux ainsi que des solutions fondées sur les pratiques exemplaires en tirant parti de sa vaste expérience. L'équipe de WSP marie les compétences techniques de son réseau mondial et un sens aigu des affaires axé sur les résultats pour offrir des stratégies efficaces et durables qui contribuent aussi à l'avancement des collectivités où elle est présente.

- **Services de gestion** : Les professionnels chevronnés de la Société évaluent et comprennent les objectifs des clients ainsi que les réalités techniques, environnementales et commerciales auxquelles ils sont confrontés. Couplée à l'offre de services entièrement intégrés de la Société, cette approche holistique permet à la Société d'établir des relations stratégiques avec ses clients. WSP soutient ainsi leurs intérêts tout au long des étapes de la planification, de la mise en œuvre et de la mise en service de leurs projets, y compris en cas d'urgence. En mettant l'accent sur les coûts, le calendrier, la qualité et la sécurité, et en utilisant les meilleurs processus et techniques de gestion qui soient, WSP est en mesure de mobiliser la bonne équipe à l'échelle de l'organisation pour exécuter des projets de différentes tailles et de complexité variée.
- **Services technologiques et services en matière de durabilité** : Les professionnels de la Société travaillent tout au long du cycle de vie d'un projet à offrir des solutions novatrices fortement axées sur la gestion du changement et l'engagement des cadres. Tandis que d'importants progrès technologiques sont à même d'améliorer notre façon de vivre, de nous rendre au travail et de nous déplacer, il apparaît que les propriétaires d'immeubles et d'infrastructures doivent non seulement se faire aux changements, mais les adopter de plain-pied. Dans cette optique, les experts en services technologiques de la Société intègrent l'utilisation de solutions logicielles et numériques pour optimiser les projets touchant le génie, l'infrastructure, les bâtiments et l'environnement. De plus, dans un contexte où le monde fait face à d'importants défis liés à la croissance démographique, à la demande et aux contraintes en termes de ressources et aux phénomènes météorologiques extrêmes – qui ont tous une incidence sur la résilience et la durabilité de nos collectivités –, la Société demeure déterminée à intégrer les principes de la durabilité dans son travail de planification, de conception et de gestion, tant pour les biens immobiliers que pour les infrastructures.

Types de contrats et gestion de contrats

Les contrats conclus par la Société sont généralement attribués par appels d'offres publics, sur invitation ou de gré à gré. La Société touche habituellement une rémunération fondée sur un tarif horaire lorsqu'elle est rémunérée à l'acte, une somme forfaitaire préalablement négociée ou un pourcentage des coûts engagés pour réaliser le projet. Dans certains cas, la Société accepte, pour un montant forfaitaire et dans des marchés choisis, des contrats pour des services d'ingénierie, d'approvisionnement, de construction et de gestion (IACG) comportant également des risques liés à la livraison. Ces contrats, qui représentaient moins de 2 % des produits bruts pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, sont le plus souvent conclus dans le secteur de l'énergie et dans des circonstances où, grâce à sa grande connaissance technique du projet, la Société peut gérer adéquatement les risques associés à l'exécution. Les mandats gouvernementaux sont habituellement obtenus au moyen de demandes de qualifications et de demandes de propositions où l'offre de services est préparée en détaillant l'expérience et les compétences de l'entreprise, le personnel technique, la méthodologie et l'approche. Le coût des services sert parfois de critère, la pondération accordée à chaque critère variant considérablement d'un client à l'autre. De surcroît, des critères fondés sur les compétences servent souvent à choisir des entreprises de génie-conseil, et la rémunération est négociée selon les décrets gouvernementaux, les normes sectorielles ou les barèmes de rémunération du client.

La valeur et l'importance des contrats sont fort variées et vont de petits mandats ponctuels à d'importantes affectations pluriannuelles. Les ressources et les capacités des systèmes de la Société lui permettent de réaliser des projets qui exigent des compétences spécifiques et variées et de divers niveaux de complexité.

Certains des contrats de la Société, peu importe le type, peuvent être conclus selon un régime de coentreprise ou une autre forme de collaboration. Comme il est d'usage dans l'industrie, la majorité de nos contrats peuvent être résiliés au gré du client. Dans une telle situation, nos contrats prévoient généralement le paiement de notre rémunération jusqu'à la date de résiliation et le remboursement des frais subis, y compris les frais de démobilisation.

La Société ne dépend pas de l'un ou de l'autre de ses clients pour poursuivre ses activités. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, aucun client ni projet ne représentait à lui seul plus de 10 % des produits d'exploitation consolidés ou des créances clients de la Société.

La gestion d'un projet à l'interne constitue un aspect important de son exécution. La Société assigne les mandats à des gestionnaires de projets qui ont pour responsabilité la livraison technique des mandats, leurs suivis contractuels et administratifs, le contrôle de la qualité et la satisfaction du client. La Société dispose de systèmes lui permettant de gérer, sur une base continue, le rendement en fonction du budget et de l'échéancier. Les gestionnaires de projets peuvent, à l'aide de ces systèmes, contrôler l'utilisation du personnel affecté à des projets et suivre les étapes clés et les éléments livrables.

Concurrence

La Société évolue dans des marchés hautement concurrentiels et fait face à la concurrence de nombreuses sociétés régionales, nationales et internationales. Certains de ces concurrents ont des ressources financières et autres plus importantes que celles de la Société. D'autres sont plus petits et plus spécialisés et concentrent leurs ressources dans des sphères de compétences particulières ou dans des secteurs géographiques limités. L'importance de la concurrence varie selon le marché, l'industrie, les secteurs géographiques et le type de projets. En outre, le type et l'envergure des projets influent sur le niveau et le type de concurrence à laquelle fait face la Société. En situation de concurrence, les clients prennent des décisions en s'appuyant sur les compétences, l'expérience, la performance, la réputation, la technologie, les relations avec la clientèle et la capacité des entreprises de fournir les services pertinents dans les délais prévus et de manière sécuritaire et économique.

La Société considère que ses grands différenciateurs concurrentiels sont sa réputation, son expérience, la portée et la qualité de ses services, ses compétences techniques et multidisciplinaires, sa présence locale et internationale, sa portée internationale, son modèle d'opération décentralisé, la prestation intégrée de services, la valeur ajoutée de ses services et la place de leadership sur le marché mondial. Nous croyons que nos différenciateurs nous permettent de livrer efficacement concurrence et de demeurer un chef de file parmi les sociétés entièrement axées sur le service-conseil.

Recherche et développement

WSP mène des activités de recherche et développement pour répondre aux exigences de certains de ses clients dans le cadre de projets précis. Les activités de recherche et développement sont consacrées à plusieurs secteurs.

Employés

Au 31 décembre 2019, la Société comptait approximativement 50 000 employés : ingénieurs, conseillers, techniciens, scientifiques, architectes, planificateurs, arpenteurs-géomètres et spécialistes de l'environnement, ainsi que des spécialistes du design et de la gestion de programmes et de la construction. Au 31 décembre 2019, les employés travaillant principalement les pays nordiques et l'Europe continentale, représentant moins de 13 % de l'effectif de la Société et la vaste majorité de ses employés syndiqués, étaient couverts par des conventions collectives. La Société estime entretenir de bonnes relations avec ses employés; elle a créé une culture où l'accent est mis sur la responsabilisation, sur la capacité d'adaptation à un environnement en évolution constante et sur la croissance. Au cours des dernières années, la Société a mis en place et offert un programme de rémunération concurrentiel. Elle a aussi renforcé ses outils de communication interne, mis l'accent sur le travail d'équipe, créé des possibilités d'avancement professionnel dans l'ensemble de son réseau de bureaux et encouragé le perfectionnement professionnel.

Organisation fondée sur le savoir, la Société est constamment à la recherche de spécialistes de talent possédant de grandes compétences dans ses domaines de pratique. Comme le bassin de candidats qualifiés est parfois limité, la Société met en place diverses stratégies de recrutement pour combler ses besoins en personnel. Font partie de ces stratégies de recrutement : un programme de recommandation d'employés, l'affichage de postes à pourvoir sur divers sites Web, les foires d'emploi, les programmes étudiants et les possibilités de mobilité à l'échelle mondiale.

Santé et sécurité

La Société doit respecter les lois et les règlements applicables en matière de santé et de sécurité, et elle est déterminée à offrir à ses employés et à toutes les personnes qui peuvent être touchées par ses activités un environnement sain, sûr et sécuritaire.

Avec des employés partout dans le monde, il est essentiel que la Société adopte une approche énergique en matière de santé, sûreté et sécurité.

Nous croyons que la santé, la sûreté et la sécurité doivent toujours demeurer présentes à l'esprit des employés grâce à des pratiques et procédures rigoureuses dans toutes les régions, soutenues par des communications régulières et une formation obligatoire. À cet égard, le rôle du responsable mondial de la santé, de la sûreté et de la sécurité est d'instituer des mécanismes qui favorisent une culture de santé, sûreté et sécurité. Pour ce faire, le responsable mondial de la santé, de la sûreté et de la sécurité est soutenu par les équipes de direction mondiales et régionales qui veillent à ce que la Société exerce un leadership visible et concret partout dans le monde où nous sommes présents.

L'engagement de la Société à cet égard est énoncé dans sa politique de santé et de sécurité et dans ses attentes concernant la gestion de la santé et de la sécurité, qui encadrent son programme en santé et sécurité, élaboré à partir des normes internationales reconnues. Notre programme international de sécurité emploie des procédures et pratiques élaborées par des experts de l'industrie, qui garantissent à nos employés un soutien 24 h sur 24, 7 jours sur 7, partout dans le monde.

Développement durable

La Société prend des mesures rigoureuses pour que le développement durable fasse partie intégrante de ses activités, de son processus décisionnel et de son financement. À mesure qu'elle poursuivra sa croissance, la Société continuera à rehausser la valeur qu'elle offre à ses actionnaires, à ses clients, à ses employés et aux communautés grâce à son approche en matière de durabilité, laquelle est fondée sur les piliers suivants :

- la Société utilise la croissance de l'économie durable comme tremplin pour s'installer dans de nouveaux marchés et tirer parti de possibilités commerciales;
- lorsque pertinent, la Société prend en compte ce dont elle pourra avoir besoin, au fil du temps, pour continuer à offrir ses services à ses clients. Cette façon de faire peut contribuer à réduire l'impact environnemental pendant le cycle de vie de leur actif;
- la Société gère son propre impact environnemental et social;
- la Société cherche à participer activement aux communautés où elle est présente et mène des activités;
- la Société lie son financement à ses objectifs de développement durable afin de renforcer davantage son engagement à réaliser ses ambitions en matière de développement durable, telles qu'elles sont énoncées dans son Plan stratégie mondial 2019-2021.

Assurances

La Société souscrit différentes polices d'assurance, notamment une assurance responsabilité en cas d'erreurs ou d'omissions, assujetties aux franchises, aux limites et aux exclusions usuelles dans son secteur. Elle souscrit également une police d'assurance responsabilité civile générale et une police d'assurance responsabilité civile complémentaire. La Société aborde la gestion des risques de manière proactive, et elle encourage la formation continue pour les directeurs de projets et des approches de résolution de problèmes pour les conflits potentiels.

Facteurs de risque

Une discussion des risques auxquels WSP est exposée est présentée à la rubrique 20, « Facteurs de risque », du rapport de gestion de la Société qui est intégré à la présente notice annuelle par renvoi. Le rapport de gestion de la Société est publié sur SEDAR au www.sedar.com et sur le site Web de la Société au www.wsp.com, sous l'onglet « Investisseurs ». Voir la rubrique « Déclarations prospectives » à la page 3 de la présente notice annuelle pour une discussion des risques liés aux déclarations prospectives.

Dividendes

Dividendes déclarés

La Société prévoit déclarer et verser des dividendes en espèces trimestriels. Au cours des exercices 2017, 2018 et 2019, la Société a déclaré tous les trimestres des dividendes en espèces de 0,375 \$ par action. Pour chacun des trois derniers exercices, le total des dividendes déclarés par la Société a été de 1,50 \$ par action par année.

Le 26 février 2020, la Société a annoncé un dividende de 0,375 \$ par action, payable le ou vers le 15 avril 2020 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 31 mars 2020.

Politique de dividende

Le conseil a déterminé que le niveau actuel du dividende trimestriel est approprié en fonction des résultats actuels de la Société et des exigences financières pour ses opérations. Il est prévu que le dividende demeurera à ce niveau, sous réserve de l'évaluation continue par le conseil des besoins futurs, du rendement financier, des liquidités, des perspectives et d'autres facteurs jugés pertinents. Le montant réel de chaque dividende trimestriel, de même que chaque date de déclaration, date de référence et date de paiement est à la discrétion du conseil.

Régime de réinvestissement des dividendes

Le 1^{er} janvier 2014, le conseil a approuvé le régime de réinvestissement des dividendes de WSP qui donne aux actionnaires admissibles la possibilité de réinvestir en actions additionnelles les dividendes en espèces versés par la Société sur ses actions. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, WSP a émis 1 161 114 actions conformément au régime de réinvestissement des dividendes, escomptées à 2 %.

Description de la structure du capital

Le capital-actions autorisé de la Société consiste en un nombre illimité d'actions et un nombre illimité d'actions privilégiées. Le 31 décembre 2019, il y avait 105 932 842 actions émises et en circulation, et aucune action privilégiée n'était émise et en circulation.

Actions

Les porteurs d'actions ont droit à une voix par action aux assemblées d'actionnaires; ils ont le droit de recevoir des dividendes si le conseil en déclare et de recevoir au prorata les biens et les actifs résiduels de la Société au moment de sa dissolution ou de sa liquidation, sous réserve des droits attachés à des actions ayant priorité sur les actions.

Actions privilégiées

Les actions privilégiées de la Société peuvent être émises en une ou plusieurs séries. Sous réserve des dispositions de la LCSA, le conseil peut, avant l'émission d'actions privilégiées, déterminer ce qui suit : le nombre d'actions privilégiées et leur désignation; la contrepartie par action; les privilèges, les restrictions, les conditions et les droits, afférents aux actions privilégiées de chaque série, lesquels peuvent comprendre, sans limitation, le droit de vote et le droit de recevoir des dividendes, le tout sous réserve de la délivrance d'un certificat de modification confirmant la désignation, les privilèges, les restrictions, les conditions et les droits afférents aux actions privilégiées de la série visée. En ce qui a trait au paiement de dividendes et à la distribution de l'actif en cas de liquidation ou de dissolution, volontaire ou involontaire, de la Société ou à toute autre distribution de son actif entre les actionnaires ayant pour objet la liquidation de la Société, les actions privilégiées de chaque série sont du même rang que les actions privilégiées de toutes les autres séries, et elles ont préséance sur les actions ordinaires de la Société et sur les actions de rang inférieur.

Marché pour la négociation des titres

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, les actions étaient inscrites à la cote de la TSX sous le symbole « WSP ».

Cours et volume des opérations

Le tableau qui suit présente la fourchette mensuelle (haut et bas) du cours de l'action, les volumes mensuels totaux et les volumes quotidiens moyens d'actions négociées à la TSX pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Mois	Haut (\$)	Bas (\$)	Volume mensuel total	Volume quotidien moyen
Janvier	69,48	56,09	3 839 014	174 501
Février	71,32	66,00	2 711 482	142 710
Mars	73,83	69,09	3 636 379	173 161
Avril	73,59	70,21	3 184 673	151 651
Mai	74,38	68,23	3 756 234	170 738
Juin	72,16	69,05	3 286 431	164 322
Juillet	75,66	71,82	2 788 664	126 757
Août	75,54	69,19	3 134 296	149 252
Septembre	78,73	70,28	3 003 891	150 195
Octobre	82,24	74,50	3 514 894	159 768
Novembre	87,87	80,46	2 849 684	135 699
Décembre	90,83	85,60	2 840 139	142 007

Administrateurs et dirigeants

Conseil d'administration

Les statuts de la Société stipulent que le conseil se compose d'un minimum de trois et d'un maximum de dix administrateurs. Au 26 février 2020, le conseil se compose de huit administrateurs. Le tableau qui suit présente le nom et le lieu de résidence des administrateurs actuels de la Société, leur occupation principale ainsi que les postes qu'ils ont occupés au cours des cinq dernières années.

Nom et lieu de résidence	Poste au sein de la Société	Fonction principale	Administrateur depuis ⁽¹⁾	Anciens postes ⁽¹⁾
Louis-Philippe Carrière ⁽²⁾ Québec, Canada	Administrateur	Conseiller sénior de Saputo inc. (transformateur de produits laitiers)	10 mai 2017	Chef de la direction financière et secrétaire, Saputo inc.
Christopher Cole ⁽³⁾ Surrey, Royaume-Uni	Président du conseil Administrateur	Administrateur professionnel non membre de la direction	7 août 2012	-
Linda Smith-Galipeau ⁽⁴⁾ Floride, États-Unis	Administratrice	Administratrice professionnelle non membre de la direction	1 ^{er} janvier 2019	Chef de la direction, Randstad North America
Alexandre L'Heureux Québec, Canada	Président et chef de la direction Administrateur	Président et chef de la direction de la Société	19 mai 2016	Chef de la direction financière, WSP

Birgit Nørgaard ⁽³⁾ Gentofte, Danemark	Administratrice	Administratrice professionnelle non membre de la direction	23 mai 2013	-
Suzanne Rancourt ⁽⁵⁾ Québec, Canada	Administratrice	Administratrice professionnelle non membre de la direction	19 mai 2016	Vice-présidente, Risques d'audit et d'entreprise internes, Groupe CGI Inc.
Paul Raymond ⁽⁵⁾ Québec, Canada	Administrateur	Président et chef de la direction d'Alithya	15 mai 2019	-
Pierre Shoiry Québec, Canada	Vice-président du conseil Administrateur	Vice-président du conseil	16 mai 2006	Président et chef de la direction, WSP

(1) Inclut les périodes au cours desquelles certains administrateurs siégeaient en tant qu'administrateurs ou dirigeants de prédécesseurs de la Société avant la clôture de l'arrangement le 1^{er} janvier 2014.

(2) Président du comité d'audit

(3) Membre du comité de gouvernance, d'éthique et de rémunération

(4) Présidente du comité de gouvernance, d'éthique et de rémunération

(5) Membre du comité d'audit

Les administrateurs de la Société sont élus à l'assemblée annuelle des actionnaires. Ils restent en poste jusqu'à la fin de leur mandat, soit la fin de l'assemblée annuelle des actionnaires suivante, et ils peuvent être réélus, mais leur mandat peut prendre fin en cas de départ à la retraite, de démission, de décès, de destitution ou pour une autre cause.

Les règles du conseil prévoient qu'il doit en tout temps être constitué en majorité de personnes indépendantes. Sur la foi de l'information fournie par chaque administrateur, et compte tenu des critères d'indépendance énoncés ci-dessous, le conseil a conclu que tous les administrateurs, à l'exception de MM. Alexandre L'Heureux et Pierre Shoiry, sont indépendants au sens du *Règlement 52-110 sur le comité d'audit* (le Règlement des ACVM sur le comité d'audit).

Pierre Shoiry n'est pas indépendant puisqu'il était président et chef de la direction de WSP jusqu'au 31 octobre 2016. Il a aussi collaboré avec le chef de la direction et l'équipe de direction aux activités d'acquisition et aux occasions stratégiques jusqu'au 31 mars 2018. Alexandre L'Heureux n'est pas indépendant puisqu'il est actuellement président et chef de la direction de la Société.

Tous les autres administrateurs actuels de la Société, soit Louis-Philippe Carrière, Christopher Cole, Linda Smith-Galipeau, Birgit Nørgaard, Paul Raymond et Suzanne Rancourt sont des administrateurs « indépendants », au sens du Règlement des ACVM sur le comité d'audit. Aucun d'eux n'a de relation importante avec la Société et chacun, de l'avis raisonnable du conseil, est indépendant selon le Règlement des ACVM sur le comité d'audit.

Le conseil a constitué un comité d'audit et un comité de gouvernance, d'éthique et de rémunération.

COMITÉ D'AUDIT

Le comité d'audit compte actuellement trois membres : Louis-Philippe Carrière (président), Paul Raymond et Suzanne Rancourt. Voir « À propos du comité d'audit » pour obtenir plus de renseignements.

COMITÉ DE GOUVERNANCE, D'ÉTHIQUE ET DE RÉMUNÉRATION

Le comité de gouvernance, d'éthique et de rémunération compte actuellement trois membres : Linda Smith-Galipeau (présidente) Birgit Nørgaard et Christopher Cole.

Membres de la haute direction

Le tableau ci-dessous présente le nom et le lieu de résidence des membres de la haute direction de la Société qui n'en sont pas des administrateurs, le poste qu'ils occupaient au sein de la Société au 26 février 2020, la date à laquelle ils sont devenus membres de la haute direction ainsi que les postes qu'ils ont occupés au cours des cinq dernières années.

Nom et lieu de résidence	Poste au sein de la Société	Membre de la direction depuis	Anciens postes
Ryan Brain Ontario, Canada	Chef de la direction, WSP Canada	28 janvier 2019	Associé-directeur, Toronto, Deloitte
Lewis P. Cornell Californie, États-Unis	Chef de la direction, WSP États-Unis	15 octobre 2019	Premier vice-président, directeur de la région Ouest, Jacobs Engineering
Paul Dollin Bristol, Royaume-Uni	Chef de l'exploitation	13 mai 2014	Directeur général, R.-U., Moyen-Orient, Afrique du Sud, Inde et Asie-Pacifique, WSP
Philippe Fortier Québec, Canada	Chef des affaires juridiques et secrétaire	1 ^{er} juillet 2019	Associé, McCarthy Tétrault S.E.N.C.R.L., s.r.l.
Magnus Meyer Stockholm, Suède	Directeur général, WSP Nordics and Continental Europe	3 février 2014	Directeur général, WSP Nordics
Mark Naysmith Edinburgh, Royaume-Uni	Chef de la direction, WSP Royaume-Uni	13 février 2015	Directeur général, WSP Royaume-Uni Chef de l'exploitation et directeur général, WSP Royaume-Uni
Robert Ouellette Québec, Canada	Chef de la direction des services corporatifs	8 septembre 2016	Premier vice-président et directeur général, Technologies et services partagés, Mouvement Desjardins
Bruno Roy ⁽¹⁾ Québec, Canada	Chef de la direction financière	31 octobre 2016	Associé principal, conseiller en gestion, McKinsey & Company Associé, conseiller en gestion, McKinsey & Company
Guy Templeton Nouvelle-Galles-du-Sud, Australie	Président et chef de la direction, WSP Australie et Nouvelle-Zélande	23 janvier 2012	Président et chef de la direction, WSP Asie-Pacifique

(1) La Société a annoncé le 5 novembre 2019 que M. Roy allait quitter son poste de chef de la direction financière de la Société. M. Roy sera remplacé par Alain Michaud à partir du 27 février 2020. Bien qu'il ne sera plus chef de la direction financière, M. Roy demeurera au service de la Société jusqu'à la fin mars 2020.

Le 31 décembre 2019, les administrateurs et les membres de la haute direction ci-dessus détenaient ensemble, directement ou indirectement, ou contrôlaient 740 782 actions, soit environ 1 % des actions en circulation.

À propos du comité d'audit

Composition du comité d'audit

Le comité d'audit est actuellement composé de trois membres, soit Louis-Philippe Carrière (président) et Suzanne Rancourt, qui en sont tous deux membres depuis au moins la dernière assemblée annuelle des actionnaires tenue le 15 mai 2019, et Paul Raymond, qui a été nommé membre du comité d'audit le 15 mai 2019. Louis Philippe Carrière, Suzanne Rancourt et Paul Raymond sont indépendants de la Société comme l'exige le Règlement des ACVM sur le comité d'audit. De plus, chacun des membres du comité d'audit possède des « compétences financières » au sens du Règlement des ACVM sur le comité d'audit.

Formation et expérience pertinentes des membres du comité d'audit

La formation et l'expérience de chaque membre pertinentes pour l'acquittement de ses responsabilités de membre du comité d'audit sont les suivantes :

Louis-Philippe Carrière agit à titre de conseiller sénior de Saputo inc. et a été élu à son conseil d'administration le 1^{er} août 2017 après sa retraite le même jour à titre de chef de la direction financière et secrétaire de cette société, poste qu'il occupait depuis 1997. De 1986 à 1996, il a occupé chez Saputo inc. divers postes de direction en finance et en administration. Ses responsabilités au cours des années incluaient la supervision de diverses fonctions telles que la comptabilité, l'audit interne, la fiscalité, les services juridiques, le financement et la technologie de l'information, ainsi que les fusions et acquisitions. Titulaire d'un baccalauréat en gestion de l'École des Hautes Études Commerciales de Montréal, M. Carrière est membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec depuis 1985. Il a également été nommé Fellow de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec en 2007.

Suzanne Rancourt est une administratrice de sociétés qui compte plus de 30 années d'expérience dans le milieu des affaires, principalement chez CGI, l'une des plus grandes sociétés indépendantes du monde en technologie de l'information et en gestion des processus d'affaires. M^{me} Rancourt a été vice-présidente, audit interne et risques d'entreprise chez CGI de 2006 à 2016. À partir de 1985, M^{me} Rancourt a occupé chez CGI divers postes de gestionnaire, spécifiquement en gestion de TI haut de gamme et de services-conseils et en gestion de projets. Avant de se joindre à CGI, M^{me} Rancourt a travaillé dans le domaine des opérations, de la comptabilité et de l'audit dans les secteurs de la finance, de la distribution et du détail. Titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires de l'Université du Québec à Montréal, elle est membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec. Elle détient aussi le titre d'IAS.A décerné par l'Institut des administrateurs de sociétés. M^{me} Rancourt est actuellement vice-présidente du conseil d'administration des Aéroports de Montréal et présidente du comité d'investissement en capital et de l'environnement. Elle est également membre du conseil d'administration de l'Institut des administrateurs de sociétés (ICD Québec).

Paul Raymond est président et chef de la direction d'Alithya depuis 2012 et supervise la stratégie, le développement organisationnel et la croissance accélérée de cette société. M. Raymond est membre du conseil d'administration d'Alithya depuis avril 2011. Avant de se joindre à Alithya, M. Raymond a occupé plusieurs postes de haute direction clés au sein de CGI, grande entreprise spécialisée en technologie de l'information, de 1993 à 2010 et a été officier dans les Forces armées canadiennes. Au cours de sa carrière, il a travaillé au Canada, aux États-Unis et en Europe. M. Raymond siège actuellement au conseil de l'Association québécoise des technologies (AQT) et de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain. De plus, il est Gouverneur du Conseil du patronat du Québec (CPQ) et il est également président du conseil d'administration de la section québécoise de la fondation Fais-Un-Vœu. M. Raymond est diplômé du Collège militaire royal du Canada en génie informatique et membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec et de l'Institut des administrateurs de sociétés.

Politiques et procédures d'approbation préalable

Le comité d'audit a le pouvoir d'approuver au préalable tous les services non liés à l'audit que l'auditeur externe doit rendre à la Société et ses filiales. À cette fin, le comité d'audit peut adopter des politiques et des procédures particulières qui peuvent notamment prévoir la délégation par le comité d'audit, à un ou à plusieurs membres indépendants, du pouvoir d'approuver au préalable ces services non liés à l'audit, à la condition que cette approbation préalable lui soit signalée à sa prochaine réunion périodique.

Honoraires pour les services d'auditeur externe

Le tableau qui suit présente, pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018, les honoraires facturés à la Société par son auditeur externe, PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. :

	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
Honoraires d'audit ⁽¹⁾	4 939 202 \$	4 822 120 \$
Honoraires pour services liés à l'audit ⁽²⁾	912 443 \$	470 676 \$
Honoraires pour services fiscaux ⁽³⁾	3 486 488 \$	181 506 \$
Autres honoraires ⁽⁴⁾	115 290 \$	141 272 \$
Total des honoraires versés	9 453 423 \$	5 615 574 \$

- (1) Les honoraires d'audit comprennent les honoraires nécessaires pour exécuter l'audit annuel des états financiers consolidés de la Société ainsi que les audits annuels de certaines de ses filiales.
- (2) Les honoraires pour services liés à l'audit comprennent les honoraires facturés pour les services de certification et les services connexes, raisonnablement liés à l'exécution de l'audit ou à l'examen des états financiers et qui ne sont pas compris dans les honoraires d'audit. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, cette catégorie comprend principalement des frais liés à des services-conseils relatifs à la conformité de la Société au Règlement 52-109.
- (3) Les honoraires pour services fiscaux comprennent les honoraires pour services fiscaux autres que ceux figurant aux honoraires d'audit et honoraires pour services liés à l'audit. Cette catégorie comprend principalement les honoraires en matière de conformité fiscale. L'augmentation des honoraires pour services fiscaux d'un exercice à l'autre est en partie attribuable au fait que PwC agissait à titre de prestataire de services fiscaux d'une entreprise qui a été acquise en 2018.
- (4) Les autres honoraires comprennent les honoraires pour les produits et les services fournis par les auditeurs, autres que ceux mentionnés ci-dessus, y compris principalement les honoraires liés à la traduction des états financiers et des rapports de gestion trimestriels et annuels ainsi que les frais d'adhésion au Conseil canadien sur la reddition de comptes (CCRC) et les frais d'abonnement à des publications.

Interdictions d'opérations, faillites, amendes ou sanctions

Interdictions d'opérations ou faillites

À la connaissance de la Société, aucun administrateur ou haut dirigeant de la Société n'est, à la date de la présente circulaire, ou n'a été, au cours des dix années précédant cette date, administrateur, chef de la direction ou chef de la direction financière de la Société ou d'une autre société qui, selon le cas : (i) a fait l'objet d'une ordonnance d'interdiction d'opérations ou d'une ordonnance semblable ou s'est vu refuser le droit de se prévaloir de toute dispense prévue par la législation en valeurs mobilières pendant plus de trente (30) jours consécutifs pendant que l'administrateur ou le membre de la haute direction exerçait les fonctions d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances, (ii) a fait l'objet d'une interdiction d'opérations ou d'une ordonnance semblable, ou s'est vu refuser le droit de se prévaloir de toute dispense prévue par la législation en valeurs mobilières pendant plus de 30 jours consécutifs, prononcée après que l'administrateur ou le membre de la haute direction a cessé d'exercer les fonctions d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances et découlant d'un événement survenu pendant qu'il exerçait ces fonctions.

De plus, à la connaissance de la Société, à l'exception de ce qui est indiqué ci-après, aucun administrateur ou dirigeant de la Société, ni aucune de leurs sociétés de portefeuille privées respectives, ni aucun actionnaire détenant un nombre suffisant de titres pour influencer de façon importante sur le contrôle de la Société (i) n'est, ou n'a été au cours des dix dernières années, administrateur ou membre de la haute direction de la Société ou d'une autre société qui, pendant qu'il exerçait cette fonction, a fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, fait l'objet ou été à l'origine d'une procédure judiciaire, d'un concordat ou d'un compromis avec des créanciers, ou pour laquelle un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite a été nommé afin de détenir son actif, ou (ii) n'a, au cours des dix dernières années, fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, fait l'objet ou été à l'origine d'une procédure judiciaire, d'un concordat ou d'un compromis avec des créanciers, ni n'a vu un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite être nommé afin de détenir les actifs de l'administrateur, du dirigeant ou de

l'actionnaire. En avril 2012, M^{me} Nørgaard a été nommée présidente du conseil de E. Pihl & Son A.S., entrepreneur général à capital privé présent dans les marchés nordiques et à l'étranger. E. Pihl & Son A.S. éprouvait déjà des difficultés financières avant l'arrivée de M^{me} Nørgaard et, en août 2013, l'entreprise a fait faillite.

Amendes ou sanctions

À la connaissance de la Société, sous réserve de ce qui est exposé ci-après, aucun administrateur ou dirigeant de la Société, aucune de leurs sociétés de portefeuille privées respectives, ni aucun actionnaire détenant un nombre suffisant de titres de la Société pour influencer de façon importante sur le contrôle de la Société : (i) ne s'est vu imposer une amende ou une sanction par un tribunal en vertu des lois sur les valeurs mobilières ou par une autorité en valeurs mobilières ni n'a conclu un règlement amiable avec cette dernière; (ii) ne s'est vu imposer par un tribunal ou un organisme de réglementation quelque autre pénalité ou sanction susceptible d'être considérée comme importante par un investisseur raisonnable ayant à prendre une décision en matière de placement. Le 8 novembre 2019, M. Shoiry a conclu une entente de plaidoyer avec l'Ordre des ingénieurs du Québec et a reconnu qu'il n'avait pas mis en place les mesures nécessaires pour surveiller l'application des règles internes relatives aux appels d'offres pour les marchés publics et au financement des activités politiques avant 2010. Il a également payé une amende totale de 75 000 \$.

Conflits d'intérêts

À la connaissance de la Société, aucun de ses administrateurs ou dirigeants n'a de conflits d'intérêts importants existants ou potentiels avec elle ou une de ses filiales.

Intérêt des dirigeants et d'autres personnes dans des opérations importantes

À la connaissance de la Société et selon l'information qui lui a été transmise par ses administrateurs et ses hauts dirigeants, (i) aucun des administrateurs ni aucun des hauts dirigeants de la Société, (ii) aucune personne qui a la propriété véritable ou le contrôle, direct ou indirect, de plus de 10 % des actions, ni (iii) aucun membre du groupe des personnes mentionnées en (i) ou (ii) ci-dessus ni aucune personne qui a des liens avec elles n'a eu d'intérêt important, direct ou indirect, dans une opération réalisée au cours des trois dernières années ou dans toute opération proposée qui a eu ou aura ou dont on pourrait raisonnablement s'attendre à ce qu'elle ait une incidence importante sur la Société ou sur l'une ou l'autre de ses filiales.

Poursuites et affaires réglementaires

La Société est actuellement visée par des poursuites pour des travaux qu'elle a effectués dans le cours normal de ses activités. La Société souscrit une assurance responsabilité civile professionnelle pour gérer les risques liés à de telles poursuites. Selon les conseils et les renseignements que ses conseillers juridiques lui ont fournis et son expérience en matière de règlements de poursuites semblables, la direction croit que la Société a pris les mesures nécessaires à cet égard et que le règlement final ne devrait pas dépasser outre mesure la couverture d'assurance ou ne devrait pas avoir une incidence défavorable importante sur la situation financière ou les résultats opérationnels de la Société.

En tant qu'entrepreneur effectuant des travaux pour l'État, la Société peut être assujettie à des lois et à des règlements plus contraignants que ceux qui s'appliquent aux entrepreneurs au service d'entités non gouvernementales. L'État vérifie attentivement la conformité des entrepreneurs à ces lois et à ces règlements par des audits et des enquêtes qui font partie intégrante de la procédure d'attribution des contrats publics, et la direction reçoit à l'occasion des demandes de renseignements concernant les activités de la Société avec des organismes publics. Depuis 2012, la Société a fait l'objet d'enquêtes dans plusieurs régions du Québec. Aucune accusation n'a été portée contre la Société à la suite de ces enquêtes. Pendant l'année 2017, en application du programme de remboursement volontaire établi conformément à la *Loi visant principalement la récupération de sommes payées injustement à la suite de fraudes ou de manœuvres dolosives dans le cadre de contrats publics* promulguée en avril 2015 (projet de loi n° 26), la Société a conclu un règlement à l'amiable avec certaines municipalités et a rempli ses obligations découlant de ces règlements. Le 13 mars 2019, la Cour supérieure du Québec a approuvé un règlement à l'amiable entre la Société, le Bureau de la concurrence Canada et la Directrice des poursuites

pénales. En conséquence du règlement à l'amiable, la Société ne sera pas poursuivie en lien avec l'attribution de contrats d'infrastructure municipale au Québec entre 2002 et 2011.

En juillet 2015, Louis Berger International, Inc., filiale de Berger Group Holdings, Inc., a conclu un accord de poursuite suspendue (l'« APS ») de trois ans avec le ministère de la Justice des États-Unis (le « DOJ ») après avoir librement déclaré le versement de paiements irréguliers visés par la *Foreign Corrupt Practices Act de 1977* à des agents publics étrangers, en 2010 et au cours des exercices précédents, par des employés au Moyen-Orient, en Inde et en Asie. Conformément à l'APS, Louis Berger a conclu un accord de contrôle d'intégrité de trois ans avec le DOJ et avec plusieurs autres autorités étatiques et locales. Au moment de la clôture de l'acquisition de Louis Berger, le 18 décembre 2018, l'affaire avait été complètement réglée avec le gouvernement américain, les obligations de contrôle avaient été remplies ou levées et le DOJ avait retiré toutes les accusations criminelles. Des poursuites sont toujours en instance en Inde relativement aux mêmes faits que ceux examinés par le DOJ, qui avaient mené à l'APS de 2015 et aux contrôles d'intégrité auxquels il avait donné lieu.

Le 27 décembre 2019, plus de 100 plaignants ont intenté une action devant le tribunal de district de Washington, DC, contre un certain nombre d'entrepreneurs publics, notamment The Louis Berger Group Inc. et Louis Berger International Inc. (collectivement, « LB »), alléguant qu'ils avaient violé la loi antiterroriste intitulée *Anti-Terrorism Act* en effectuant des paiements à des sociétés de sécurité privées en sachant que ces sociétés étaient affiliées aux Talibans. Bien que cette poursuite soit dans sa phase préliminaire, la Société estime que LB dispose d'une défense solide et qu'il a l'intention de défendre vigoureusement les allégations.

Agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres

L'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres pour les actions est Société de fiducie AST (Canada), à ses établissements principaux de Montréal, Toronto, Vancouver et Calgary.

Contrats importants

À l'exception des contrats conclus dans le cours normal des affaires, les contrats importants suivants de la Société ont été conclus au cours du dernier exercice ou avant, mais sont toujours en vigueur à la date de la présente :

- les ententes modifiées et reformulées sur les droits d'inscription conclues le 1^{er} janvier 2014 en lien avec l'arrangement par la Société, d'une part, et l'Office d'investissement du régime de pension du Canada et la Caisse de dépôt et placement du Québec, d'autre part, dans leur version modifiée et complétée le 12 mars 2014, le 3 septembre 2014 et le 25 août 2015;
- la sixième convention de crédit modifiée datée du 31 janvier 2020, entre WSP Global Inc., WSP Canada Inc., la Banque Canadienne Impériale de Commerce en tant qu'agent administratif, les autres prêteurs qui y sont nommés et chaque caution qui en est partie.

Intérêts des experts

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., comptables professionnels agréés, Montréal (Québec), sont les auditeurs de la Société et ont indiqué qu'à la date de la présente notice annuelle, ils sont indépendants de la Société au sens du Code de déontologie de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec.

Renseignements supplémentaires

Des renseignements complémentaires, notamment sur la rémunération des administrateurs et des dirigeants ainsi que sur les prêts qui leur ont été consentis, le nom des principaux actionnaires de la Société et les titres autorisés aux fins d'émission en vertu de régimes de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres, selon le cas, figurent dans la dernière circulaire d'information de la direction établie en vue de la dernière assemblée annuelle des actionnaires où il y a eu élection d'administrateurs.

Des renseignements complémentaires sur la Société sont aussi disponibles sur SEDAR, à www.sedar.com, sous le nom Groupe WSP Global Inc.; il s'agit notamment du rapport annuel de la Société, des états financiers annuels consolidés comprenant l'état consolidé de la situation financière aux 31 décembre 2019 et 2018, les états des résultats, le résultat global et les modifications aux capitaux propres et aux flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les rapports de gestion connexes. Il est aussi possible d'obtenir ces documents de la Société, sans frais, en adressant une demande écrite à cet effet aux Relations avec les investisseurs, Groupe WSP Global Inc., 1600, boulevard René-Lévesque Ouest, 11^e étage, Montréal (Québec) H3H 1P9.

Les documents ci-dessus et tous les communiqués de presse de la Société sont aussi affichés sur son site Web à www.wsp.com. Les renseignements présentés sur le site web de la Société ou accessible à partir de celui-ci ne font pas partie de la présente notice annuelle et n'y sont pas intégrés par renvoi.

Annexe A

Règles du comité d'audit

Règles du comité d'audit de Groupe WSP Global Inc. (la « Société »)

MODIFIÉES LE 5 NOVEMBRE 2019

A. OBJET

Le rôle du comité d'audit de la Société (le « **comité d'audit** ») consiste à aider le conseil d'administration de la Société (le « **conseil** ») à surveiller et à superviser (i) l'intégrité de l'information financière de la Société, (ii) les contrôles internes de la Société, (iii) l'indépendance, les compétences et le rendement de l'auditeur externe, (iv) le rendement de l'auditeur interne, (v) la gestion du risque et (vi) le respect par la Société des exigences applicables prévues par les lois et règlements qui peuvent avoir un effet important sur les états financiers, les flux de trésorerie ou les activités de la Société.

B. FONCTIONS ET RESPONSABILITÉS

Pour jouer son rôle, le comité d'audit s'acquitte des fonctions qui incombent habituellement à un comité d'audit et de toutes autres fonctions que le conseil lui confie, notamment les fonctions et les responsabilités suivantes :

SURVEILLANCE ET SUPERVISION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

- 1 Sur une base périodique, examiner ce qui suit et en discuter avec la direction et l'auditeur externe :
 - a) les questions importantes concernant (i) les principes comptables et la présentation des états financiers, notamment tout changement important dans le choix ou l'application des principes comptables; (ii) le caractère adéquat des contrôles internes de la Société; (iii) les mesures d'audit spéciales adoptées à la lumière de manquements importants décelés, s'il en est, ayant trait aux contrôles;
 - b) les analyses effectuées par la direction ou pour son compte, faisant ressortir les questions importantes ayant trait à l'information financière et les décisions prises dans le cadre de l'établissement des états financiers, notamment les analyses des effets d'autres principes comptables généralement reconnus sur les états financiers lorsque ces autres principes ont été choisis durant la période visée en cours;
 - c) l'effet des initiatives réglementaires et comptables, ainsi que des structures hors bilan (s'il en est) sur les états financiers de la Société.
- 2 Veiller à ce que des procédures adéquates soient en place pour examiner la communication faite au public, par la Société, de l'information financière extraite ou dérivée de ses états financiers et évaluer périodiquement le caractère adéquat de ces procédures.
- 3 Examiner les états financiers intermédiaires et annuels de la Société, le rapport de gestion qui les accompagne, les communiqués de presse concernant ses résultats, l'information financière et les projections sur le bénéfice fournies aux analystes et aux agences de notation et l'intégrité de leur information financière. Il en discute avec la direction et l'auditeur externe, en fait rapport au conseil et, s'il y a lieu, présente ses recommandations au conseil avant communication au public de l'information.
- 4 Examiner l'information que le *Règlement 52-110 sur le comité d'audit*, dans sa version éventuellement modifiée ou remplacée (le « **Règlement 52-110** »), oblige la Société à publier dans la notice annuelle ou dans la circulaire d'information de la direction de la Société. Il en discute avec la direction et, au besoin, présente ses recommandations au conseil.

- 5 Être directement chargé de la résolution de désaccords entre la direction et l'auditeur externe au sujet de l'information financière.
- 6 Examiner les rapports de l'auditeur externe sur les éléments suivants :
 - a) les politiques et les pratiques comptables cruciales utilisées par la Société;
 - b) tous les autres traitements importants des données financières dans le contexte des principes comptables généralement reconnus dont la direction a discuté, notamment les ramifications de l'utilisation de ces autres traitements et divulgations et le traitement que l'auditeur externe privilégie;
 - c) les autres communications écrites importantes entre l'auditeur externe et la direction.
- 7 Examiner les poursuites, réclamations ou autres éventualités ainsi que les initiatives en matière d'affaires réglementaires ou de gestion comptable qui pourraient avoir un impact important sur la situation financière ou les résultats d'exploitation de la Société, et étudier la pertinence de les divulguer dans les documents qu'il examine.

SURVEILLANCE ET SUPERVISION DES CONTRÔLES INTERNES

- 8 Examiner le système de contrôle interne de la Société, en discuter avec la direction, l'auditeur externe et l'auditeur interne, en faire rapport au conseil et, s'il y a lieu, formuler des recommandations au conseil à cet égard.
- 9 Examiner le processus concernant les attestations périodiques, par le chef de la direction et le chef de la direction financière de la Société, relativement aux divulgations de renseignements financiers, à l'existence de lacunes importantes dans la structure ou l'application des contrôles internes qui pourraient nuire à la capacité d'enregistrer, de traiter et de résumer les données financières et d'en faire rapport, relativement également aux modifications importantes aux contrôles internes ou aux changements à l'environnement dans lequel les contrôles internes sont appliqués, notamment la correction de lacunes ou de faiblesses importantes.
- 10 Établir, au besoin, des procédures concernant la réception, la conservation et le traitement des plaintes reçues au sujet de la comptabilité, des contrôles comptables internes ou de l'audit, notamment des procédures concernant l'envoi confidentiel, sous le couvert de l'anonymat, par les employés, de préoccupations touchant des points discutables en matière de comptabilité ou d'audit.
- 11 Examiner tous les envois anonymes de préoccupations touchant des points discutables en matière de comptabilité ou d'autres irrégularités financières par les employés ou les administrateurs de la Société et en rendre compte au conseil.
- 12 Examiner les faiblesses des contrôles recensées par l'auditeur externe ainsi que la réponse de la direction à ce sujet.
- 13 Se réunir périodiquement avec l'auditeur interne en l'absence de la direction.

SURVEILLANCE ET SUPERVISION DE L'AUDITEUR EXTERNE

- 14 L'auditeur externe fait rapport directement au comité d'audit. Le comité d'audit recommande au conseil : (i) l'auditeur externe à nommer en vue d'établir ou de délivrer un rapport d'audit ou de rendre d'autres services d'audit, d'examen ou d'attestation à la Société et (ii) la rémunération de l'auditeur externe :
- 15 Être directement responsable de la surveillance des travaux de l'auditeur externe engagé pour établir ou délivrer un rapport d'audit ou rendre d'autres services d'audit, d'examen ou d'attestation à la Société.
- 16 Approuver au préalable tous les services non liés à l'audit que l'auditeur externe doit rendre à la Société et à toute filiale figurant dans le bilan consolidé de cette dernière. À cette fin, le comité d'audit peut adopter des politiques et des procédures particulières qui peuvent notamment prévoir la délégation par le comité d'audit, à un ou à plusieurs membres indépendants, du pouvoir d'approuver au préalable ces services non liés à l'audit, à la condition que cette approbation préalable lui soit signalée à sa prochaine réunion périodique.

- 17** Au moins tous les ans, examiner et évaluer ce qui suit, et en faire rapport au conseil :
- a)** l'indépendance de l'auditeur externe, notamment le fait que la prestation par ce dernier de services autres que des services d'audit est compatible avec son indépendance;
 - b)** il obtient de l'auditeur externe une déclaration écrite définissant : (i) toutes les relations qui existent entre lui et la Société; (ii) toutes les autres relations qui pourraient avoir un effet défavorable sur son indépendance.
- 18** Au moins tous les ans, obtenir et examiner un rapport de l'auditeur externe décrivant :
- a)** les procédures internes du contrôle de la qualité de l'auditeur externe;
 - b)** toutes les questions importantes soulevées dans le cadre du dernier examen interne du contrôle de la qualité ou de l'examen par les pairs de l'entreprise de l'auditeur externe, ou dans le cadre d'une enquête menée par des autorités gouvernementales ou professionnelles, au cours des cinq années précédentes, concernant un ou plusieurs audits indépendants effectués par l'entreprise de l'auditeur externe ainsi que toutes mesures prises pour traiter ces questions.
- 19** Examiner et approuver la politique d'embauche de la Société applicable aux actuels et anciens associés et employés de l'actuel ou ancien auditeur externe.
- 20** Examiner le processus d'audit avec l'auditeur externe.
- 21** S'il y a lieu, examiner le processus d'attestation des documents d'information publics de la Société et en discuter avec le chef de la direction et le chef de la direction financière de cette dernière.
- 22** Se réunir périodiquement avec l'auditeur externe en l'absence de la direction et de l'auditeur interne.

SURVEILLANCE ET SUPERVISION DE L'AUDITEUR INTERNE

- 23** Examiner ce qui suit, en discuter avec l'auditeur interne, en faire rapport au conseil et, s'il y a lieu, formuler des recommandations au conseil :
- a)** la nomination et le mandat de l'auditeur interne, notamment ses responsabilités, son budget et son personnel;
 - b)** les compétences et le rendement de l'auditeur interne, notamment un examen du plan d'audit interne annuel et l'existence ou non de toute restriction ou limitation imposée à l'auditeur interne;
 - c)** l'obtention de comptes rendus de l'auditeur interne concernant les résultats d'audit interne, notamment pour ce qui est des contrôles internes de la Société, et les progrès réalisés par cette dernière pour remédier à tout manquement important ayant trait aux contrôles.
- 24** Se réunir périodiquement avec l'auditeur interne en l'absence de la direction et de l'auditeur externe.

SURVEILLANCE ET SUPERVISION DE LA GESTION DES RISQUES

- 25** Examiner ce qui suit, en faire rapport et, s'il y a lieu, formuler des recommandations au conseil :
- a)** les processus d'identification, d'évaluation et de gestion des risques adoptés par la Société
 - b)** l'exposition de la Société à des risques financiers importants et les mesures prises pour surveiller et contrôler cette exposition.
- 26** Déléguer, s'il y a lieu, certaines tâches spécifiques et l'examen de certaines questions relatives à la gestion des risques à un ou à plusieurs membres du conseil ou à des dirigeants de la Société, à la condition que ces derniers fassent rapport au comité d'audit.

SURVEILLANCE ET SUPERVISION DU RESPECT DES PRESCRIPTIONS JURIDIQUES

- 27 Examiner le caractère adéquat du processus de respect des lois et des règlements adopté par la Société, en discuter avec la direction, l'auditeur externe et l'auditeur interne, en faire rapport au conseil et, s'il y a lieu, formuler des recommandations à ce dernier.
- 28 Recevoir périodiquement des rapports de la part de la Société sur des questions de droit et des questions réglementaires qui peuvent avoir un effet important sur les états financiers, les flux de trésorerie ou les activités de la Société.

C. COMPOSITION

- 1 Le comité d'audit est constitué, conformément au Règlement 52-110.
- 2 Le comité d'audit se compose d'au moins trois membres, tous administrateurs de la Société.
- 3 Chacun des membres du comité d'audit doit (sauf dans la mesure permise par le Règlement 52-110) être indépendant (ainsi que ce terme est défini dans le Règlement 52-110), et libre de toute relation qui, de l'avis du conseil, pourrait raisonnablement nuire à l'indépendance de son jugement à titre de membre du comité d'audit.
- 4 Aucun membre du comité d'audit ne reçoit de la Société ou de ses filiales ou parties apparentées quelque rémunération pour services de consultation, conseils ou autres services, autres que la rémunération pour les services fournis à titre de membre du conseil, du comité d'audit ou d'autres comités du conseil.
- 5 Les membres du comité d'audit doivent (sauf dans la mesure permise par le Règlement 52-110) posséder les compétences financières (définies comme étant la capacité de lire et de comprendre un jeu d'états financiers qui présentent des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité comparables, dans l'ensemble, à celles dont on peut raisonnablement croire qu'elles seront soulevées lors de la lecture des états financiers de la Société).
- 6 Les membres du comité d'audit et son président (le « président ») sont choisis par le conseil. À moins que le président ne soit élu par tous les membres du conseil, il peut être désigné par le vote majoritaire de tous les membres du comité d'audit. Un membre du comité d'audit peut démissionner du comité sans démissionner du conseil, mais il doit démissionner lorsqu'il cesse d'être membre du conseil.
- 7 Le conseil peut à tout moment révoquer ou remplacer un membre du comité d'audit; un membre cesse d'être membre du comité d'audit lorsqu'il cesse d'être administrateur de la Société. Le conseil peut élire un de ses membres pour combler les vacances au sein du comité d'audit. Lorsqu'il y a vacance au sein du comité d'audit, les membres restants exercent tous les pouvoirs du comité d'audit tant qu'il y a quorum.

D. RÉUNIONS

- 1 Le comité d'audit se réunit séparément dans le cadre de sessions de la haute direction, en l'absence de la direction, de l'auditeur interne ou de l'auditeur externe, à chaque réunion périodique qui a lieu au moins quatre fois par année. Le comité d'audit tient des réunions additionnelles lorsque les circonstances l'exigent.
- 2 Le comité d'audit se réunit à l'endroit que l'un de ses membres détermine. Le président et chef de la direction, le chef de la direction financière, l'auditeur interne et l'auditeur externe peuvent demander au président du comité d'audit de convoquer une réunion.
- 3 Le comité d'audit peut demander à des membres de la direction et à des employés de la Société (y compris, pour plus de précision, aux membres de son groupe et à ses filiales) ou à d'autres (notamment à l'auditeur externe) d'assister à ses réunions et de lui fournir les renseignements qu'il demande. Les membres de comité d'audit ont accès à tous les renseignements de la Société (y compris, pour plus de précision, les membres de son groupe, ses filiales et leurs activités respectives), et il est autorisé à discuter de ces renseignements et de toutes autres questions ayant trait aux résultats des activités et à la situation financière de la Société avec les membres de la direction, les employés, l'auditeur externe et d'autres personnes, comme ils le considèrent comme approprié.
- 4 Au moins une fois par année, le comité d'audit ou son président rencontre séparément la direction et l'auditeur externe pour discuter de questions dont le comité ou l'un ou l'autre de ces derniers souhaitent discuter en privé.

- 5 Sauf s'il en est décidé autrement par résolution du conseil, deux (2) membres du comité d'audit, dont un en est le président, forment le quorum à la délibération des questions à une réunion du comité d'audit. Lorsque le président du comité d'audit est absent d'une réunion, il est remplacé par un autre membre du comité d'audit désigné par les autres membres.
- 6 Le comité d'audit peut tenir des réunions par conférence téléphonique ou par tout autre moyen permis par la loi ou par les règlements de la Société.
- 7 Les procès-verbaux des réunions du comité d'audit doivent refléter fidèlement les délibérations et les décisions importantes de ce dernier, notamment les recommandations qu'il doit formuler au conseil; les procès-verbaux sont distribués aux membres du comité d'audit pour approbation.
- 8 À une réunion, les questions sont tranchées à la majorité des voix exprimées par les membres du comité d'audit, sauf lorsque seulement deux membres sont présents, auquel cas, elles sont tranchées à l'unanimité.
- 9 Sauf s'il en est décidé autrement par résolution du comité d'audit, le secrétaire de la Société est le secrétaire du comité d'audit.

E. ENQUÊTES

- 1 Le comité d'audit a le pouvoir d'enquêter sur toutes les questions portées à son attention, il a accès total à tous les livres, à tous les dossiers et à tous les membres du personnel de la Société, et il peut faire appel à un conseiller juridique spécial ou à des experts externes lorsque c'est nécessaire ou approprié.

F. AUTRES

- 1 Le comité d'audit tient les comptes rendus, qu'il peut juger nécessaires, de ses délibérations et fait régulièrement rapport de ses activités et de ses recommandations au conseil, au besoin.
- 2 Le comité d'audit a le pouvoir d'engager des avocats externes ou d'autres conseillers externes qu'il juge nécessaires pour l'aider à exercer ses fonctions et de fixer la rémunération des conseillers externes qu'il emploie.
- 3 Le conseil évalue et examine, annuellement, le rendement du comité d'audit
- 4 Tous les ans, le comité d'audit examine le caractère adéquat de son mandat et en discute avec le comité de gouvernance, d'éthique et de la rémunération.
- 5 Le comité d'audit fait périodiquement rapport de ses activités au conseil.

G. LIMITES RELATIVES AUX DEVOIRS DU COMITÉ D'AUDIT

- 1 Aucune disposition des présentes règles ne vise à étendre la portée des normes de responsabilité en vertu des exigences législatives ou réglementaires qui s'appliquent aux administrateurs ou aux membres du comité d'audit. Même si le comité d'audit a un mandat précis, il ne lui appartient pas de planifier ou d'exécuter les audits ni de déterminer si les états financiers de la Société sont complets et exacts.
- 2 Les membres du comité d'audit sont en droit de se fier, en l'absence d'information à l'effet contraire, (i) à l'intégrité des personnes et des organisations qui leur transmettent de l'information, (ii) à l'exactitude et à l'intégralité de l'information fournie et (iii) aux déclarations faites par la direction quant aux services non liés à l'audit que l'auditeur externe fournit à la Société. Les responsabilités de surveillance du comité d'audit n'ont pas été établies pour que ce dernier détermine de façon indépendante si (i) la direction a appliqué des principes comptables ou de communication de l'information financière adéquats ou des contrôles et procédures internes adéquats ou (ii) les états financiers de la Société ont été dressés et, le cas échéant, audités conformément aux principes comptables généralement reconnus ou aux normes d'audit généralement reconnues.